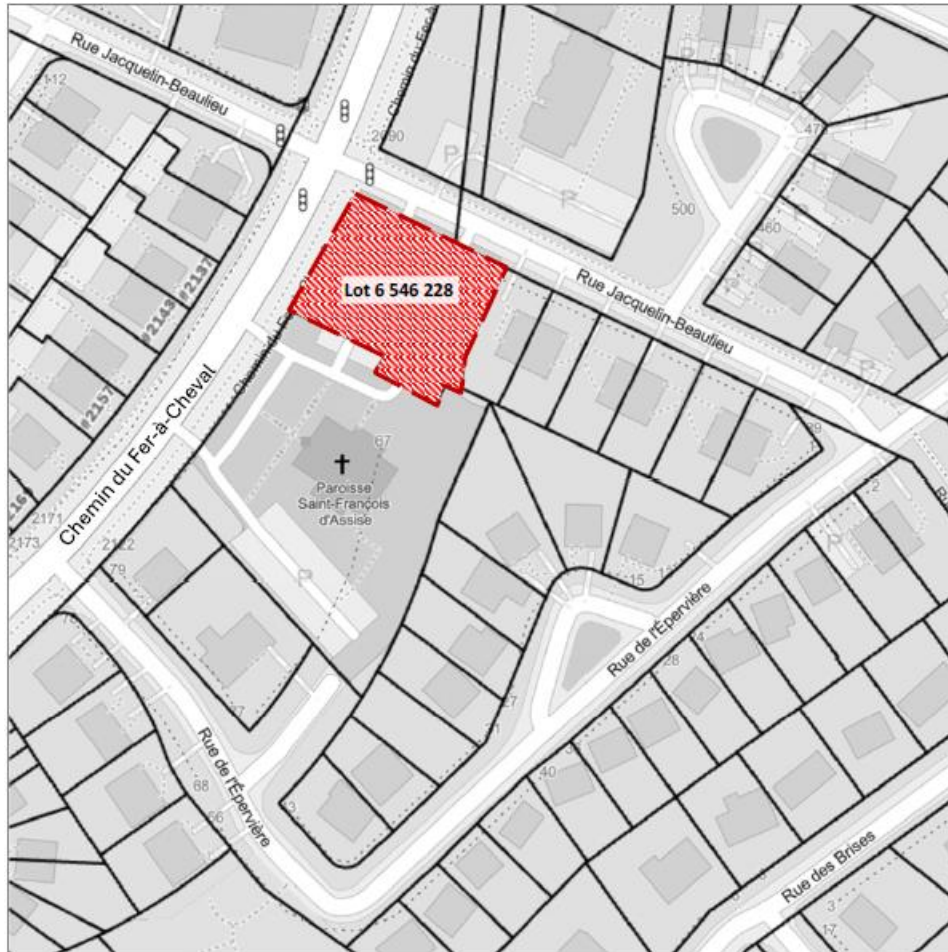




**CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL AU  
125, RUE JACQUELIN BEAULIEU À SAINTE-JULIE**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté, conformément à l'article 93 de la *Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de trois étages et demi, comportant 20 logements, au 125, rue Jacquelin Beaulieu.



Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet d'habitation se tiendra le **23 avril 2025** à compter de **19 h**, dans la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Au cours de cette assemblée publique, un représentant de la Ville expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Le projet de résolution vise le lot 6 546 228 du Cadastre du Québec et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.**

Le projet de résolution est joint en annexe pour consultation. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service du greffe par téléphone au 450 922-7050 pendant les heures d'ouverture ou par courriel au [greffe@saintejulie.ca](mailto:greffe@saintejulie.ca).

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 11 avril 2025.

Alexandrine Gemme, notaire  
Greffière adjointe



## SAINTE-JULIE

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale  
M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière adjointe

Absence motivée :

M. Sylvain Dubuc, conseiller

---

### **25-190**

#### **ADOPTION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION – AUTORISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL – 125, RUE JACQUELIN BEAULIEU – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-396**

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 20 logements au 125, rue Jacquelin Beaulieu;

ATTENDU QUE ce bâtiment de trois étages et demi, comprenant un rez-de-jardin, comportera cinq logements abordables et une aire de stationnement extérieure de 30 cases;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 21 février 2024, du projet de loi 31 permettant à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur, puisqu'elle se qualifie quant au critère du taux d'inoccupation de logements sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a un taux d'inoccupation de 0,4 % selon les dernières statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) datées d'octobre 2023;

ATTENDU la résolution-cadre numéro 25-151, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, aux termes de laquelle les balises d'utilisation du pouvoir de dérogation aux règlements d'urbanisme sont établies;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 545.1.25 adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2025, recommande au conseil municipal d'approuver, par le biais de l'utilisation du pouvoir prévu au projet de loi 31, la demande pour la construction de ce bâtiment;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter un projet de résolution relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 20 logements situé au 125, rue Jacquelin Beaulieu, dans la zone P-141, le tout selon les plans-concept de construction préparés par Groupe PDA Architecte et datés du 28 août 2024;

D'autoriser le projet de construction de ce bâtiment en vertu du pouvoir prévu au projet de loi 31, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que les plans-concept d'aménagement paysager soient approuvés par la Ville de Sainte-Julie;

2. Qu'un dépôt de garantie équivalant à 20 000 \$ soit versé, lequel sera retourné au requérant après la réalisation des travaux conformes aux plans soumis et réalisés dans les délais prescrits au permis de construction;
3. Que des plans-concept de construction modifiés soient déposés afin que l'aire de stationnement extérieure comprenne 30 cases de stationnement plutôt que 28, dont minimalement dix (10) cases de stationnement en pavé alvéolé ou drainant;

DE présenter ce projet de résolution lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 23 avril 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, où le conseil entendra toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

DE transmettre une copie de ce projet de résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

QUE cette autorisation soit valide jusqu'au 21 février 2027;

D'abroger la résolution 24-396 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 125, rue Jacquelin Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme  
Le 9 avril 2025

La greffière adjointe,



M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme

